

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2025, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-674 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne.

AO-675 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche en tout temps sur l'avenue Wiseman à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 11 février 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate